

Pour moi Bandol c'est ça ! Concours d'illustration



Ce concours est ouvert à tous
(à partir de 10 ans)

**Nous attendons vos productions
avant le 31 décembre 2023 à
l'Office de Tourisme de Bandol**

Allées VIVIEN – 83150 BANDOL

☎ 04 94 29 41 35  bandoltourisme@bandoltourisme.fr

(voir règlement ci-après)

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : L'Office de Tourisme de Bandol propose un concours d'illustration dont le thème est "Bandol". C'est un concours ouvert à tous à partir de 10 ans.

Article 2 : Ce concours est divisé en deux catégories :

- Section jeunes 10-18 ans
- Section adultes à partir de 18 ans

Article 3 : Chaque participant devra remettre un visuel format A4. Tous les supports et toutes les techniques sont acceptés.

Article 4 : Les nom et prénom, la date de naissance, l'adresse postale et/ou courriel et le numéro de téléphone devront accompagner la création.

Article 5 : La création devra être déposée à l'Office de Tourisme, ou adressée :

- Par voie postale à l'adresse suivante : **Office de Tourisme / Concours d'illustration - Allées Alfred Vivien - 83150 Bandol (Date limite de dépôt : 31 décembre 2023 à minuit – cachet de la poste faisant foi),**
- Par voie électronique en pièce jointe sous format PDF (ou autre format sécurisé) à l'adresse suivante : bandoltourisme@bandoltourisme.fr (**date et horaire du courriel faisant foi**)

Article 6 : Les œuvres seront exposées et soumises à un vote public durant le mois de janvier 2024. Le résultat de ces votes sera pondéré par l'analyse du jury de professionnels de l'image.

Article 7 : Les visuels gagnants seront utilisés sur des supports promotionnels pour la saison 2024. Aucune rétribution financière ne pourra être exigée pour la première année d'utilisation.

Catégorie « jeunes » :

- ✓ 1^{er} Prix : Un diplôme, deux mois de visibilité en boutique et un lot de 10 affiches A3 et 10 cartes postales du visuel
- ✓ 2^{ème} et 3^{ème} Prix : Un diplôme et 20 cartes postales du visuel

Catégorie « adultes » :

- ✓ 1^{er} Prix : Un diplôme, deux mois de visibilité en boutique et un lot de 10 affiches 50x70 et 20 cartes postales du visuel
- ✓ 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix : deux mois de visibilité tous canaux avec promotions des oeuvres (exposition, articles web, post FB et Instagram)

Article 8 : Une remise de prix officielle aura lieu à l'Office de Tourisme, au cours du 1^{er} trimestre 2024. Les lauréats seront prévenus personnellement en temps voulu afin d'être présents ou représentés lors de la remise des prix.

Article 9 : L'organisation de ce concours est sous la responsabilité de l'Office de Tourisme. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait. De même, leur responsabilité ne saurait être engagée pour toute perte ou retard de courrier.

Article 10 : Les candidats ne pourront s'opposer à l'utilisation de leur œuvre dans la mesure où cette utilisation est conforme à l'esprit du concours, notamment par une exposition à l'Office de Tourisme des différents visuels. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve aucune, du présent règlement. Les contestations éventuelles seront tranchées par les organisateurs du concours dont les décisions seront sans appel.